

**Arrêté fédéral** *Projet*  
**concernant le crédit additionnel «Investissements TI, infrastructure» destiné au nouveau centre de calcul de l'administration fédérale sis à la Fellerstrasse 15A à Berne**

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2007<sup>2</sup>,  
*arrête:*

**Art. 1**           Crédit additionnel «Investissements TI, infrastructure»  
*(part du ch. 1.7 du message)*

Un crédit additionnel de 8,9 millions de francs visant à augmenter le crédit d'engagement «Investissements TI, infrastructure» est demandé pour l'infrastructure TI du nouveau centre de calcul sis à la Fellerstrasse 15A (Berne).

**Art. 2**           Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2007 5971

Crédit additionnel «Investissements TI, infrastructure» destiné au nouveau centre de calcul de l'administration fédérale sis à la Fellerstrasse 15A à Berne. AF

---